

LES PRIORITES ENTRE BATEAUX

Pour naviguer en toute sécurité, outre le plan de navigation, il est important de connaître la priorité entre les bateaux.

Le principe à retenir :

« **Les menues embarcations doivent la priorité sur tous les autres bateaux** (péniches, bateaux de croisière) ».

La priorité entre les menues embarcations, dont fait partie l'aviron, est définie selon le degré de facilité pour effectuer les manœuvres.

De ce fait, les priorités sont les suivantes :

- 1° les bateaux à voiles
- 2° les bateaux à rames donc l'aviron
- 3° les bateaux à moteur comme le zodiac.



Le bateau moteur doit s'écarter de la route des autres embarcations.
Le rameur doit s'écarter de la route du voilier.

Lors du dépassement entre bateaux d'aviron, la règle est

« **La voie la plus rapide pour le bateau le plus rapide** ».

Par conséquent, si vous êtes dans le sens du courant, laissez le milieu de Saône au bateau qui vous double. A l'inverse, à la remontée, laissez la rive au bateau qui vous dépasse.